



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 4 novembre 2021

Le Conseil Municipal, convoqué le 28 octobre 2021, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal à l'Hôtel de Ville

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 7), Mme Anne BENEDETTO, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, M. Damien HUGUET, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire :

Mme Karine DENIS-LAMIT

Étaient absents :

M. Hasni ALEM, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Agnès MARTIN, M. Maxime PIGNARD, Mme Karima ROCHDI, Mme Claude VARET

Procurations de vote :

M. Hasni ALEM à M. André TERZO, M. Guillaume BAILLY à Mme Karine DENIS-LAMIT (jusqu'à la question n° 6 incluse), M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER, Mme Marie ETEVENARD à M. Nathan SOURISSEAU, M. Ludovic FAGAUT à Mme Myriam LEMERCIER, Mme Valérie HALLER à M. Damien HUGUET, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Laurence MULOT, M. Jean-Emmanuel LAFARGE à Mme Annaïck CHAUVET, Mme Agnès MARTIN à Mme Nathalie BOUVET, M. Maxime PIGNARD à Mme Christine WERTHE, Mme Karima ROCHDI à M. Laurent CROIZIER, Mme Claude VARET à Mme Marie LAMBERT.

OBJET : 42. Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) du Coeur de Ville de Besançon - Attribution d'aide financière

**Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain
(OPAH-RU) du Coeur de Ville de Besançon
Attribution d'aide financière**

Rapporteur : Mme Anne VIGNOT, Maire

	Date	Avis
Commission n° 1	21/10/2021	Favorable unanime

Résumé :

L'OPAH-RU du cœur de ville de Besançon a pour ambition de moderniser l'offre privée des logements d'une partie du centre-ville bisontin à travers notamment des primes financières incitatives. Depuis septembre 2020, date de lancement de l'animation du programme d'amélioration de l'habitat, plusieurs dizaines de propriétaires sont accompagnés dans la formalisation de leurs projets d'amélioration résidentielle par l'animateur du dispositif. Cette délibération a pour objet de valider le principe d'attribution d'une subvention de la Ville de Besançon à un propriétaire dont le projet, suffisamment abouti, répond aux ambitions du programme en matière de modernisation de l'habitat.

Dans le cadre du programme national « Action Cœur de Ville » (ACV), la Ville de Besançon, Grand Besançon Métropole (GBM), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et l'Etat se sont dotés d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) sur le centre-ville de Besançon.

GBM, compétent en matière d'habitat, a délégué à la Ville de Besançon sous conditions formalisées par convention, la mise en œuvre de cette OPAH sur une période de 5 ans (2020 -2025).

A travers cette OPAH-RU, la Ville de Besançon souhaite notamment soutenir financièrement les propriétaires immobiliers s'inscrivant dans un processus de requalification de l'offre résidentielle du cœur de ville.

Un règlement d'attribution des aides financières, validé par délibération du 6 mai 2020, précise les conditions d'octroi et les modalités administratives de versement.

I. Validation d'attributions d'aides financières

Depuis septembre 2020, date de lancement de l'animation de l'OPAH-RU, des dizaines de propriétaires ont sollicité un accompagnement auprès de l'animateur du programme, le groupement SEDIA-Soliha.

Suite à l'instruction des premiers dossiers déposés et conformément au règlement d'attribution des aides financières de l'OPAH-RU, il est proposé de valider l'attribution d'une subvention incitative à un projet, pour un montant total de 3 000 € :

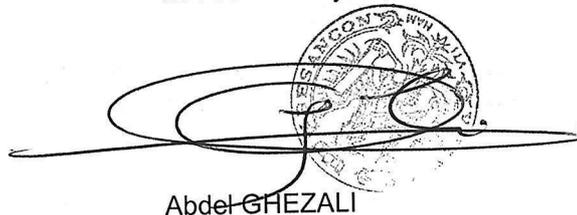
Aide à la modernisation de l'habitat en cœur de ville (OPAH-RU) - CM novembre 2021					
Numéro de dossier	N° aide	Nature de l'aide	Nombre de projets éligibles	Montant maximum prévisionnel de l'aide forfaitaire attribuée (par projet)	Total prévisionnel
7	20	Aide à la création d'une terrasse ou d'un espace extérieur, à la transformation d'une cour en jardin	1	3 000 €	3 000 €

Pour rappel, cette subvention sera versée à l'achèvement des travaux après visite de l'opérateur de suivi animation de l'OPAH-RU ou après délivrance par le service Autorisations du Droit des Sols de l'attestation de conformité et présentation des factures acquittées.

La dépense correspondante sera prélevée sur la ligne 204.824.20422.0020008.10012.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal autorise Mme la Maire à attribuer une aide financière en faveur de la modernisation des logements privés du cœur de ville au propriétaire du dossier numéro 7, pour un montant prévisionnel de 3 000 €, au titre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU).

Pour extrait conforme,
Pour La Maire,
Le Premier Adjoint,



Abdet GHEZALI

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention*: 0

Conseillers intéressés : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.